

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNANSEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Objet :

CRAC 2023
ZAC Camp Redoun

N° : D - 2024-07-01-06

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBERT, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTHE, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Mylène NAUDIN, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS, M. Thierry CELMA à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Claude VIDAL, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBERT, M. Julien RIBES à M. René COUSIN, Mme Laure GIMENO à M. Yann RAMIREZ.

Absents excusés : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Absente : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : Mme Agnès TOMASO

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) de l'exercice 2023 établi au 31/12/2023 par HERAULT LOGEMENT concernant l'Aménagement de la ZAC Camp Redoun.

Ce compte rendu précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération pour donner les moyens à la collectivité de suivre son déroulement en toute transparence.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le 05 JUIL 2024
ID : 034-213401359-20240701-D_2024_07_01_06-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 7 procurations,

Approuve le contenu du CRAC 2024 de l'opération d'aménagement de la ZAC Camp Redoun présenté ainsi que la liste des cessions de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 05 JUIL 2024
Et publication ou notification
Du 05 JUIL 2024
Le Maire :

La Secrétaire,

Le Maire,



Agnès TOMASO

Jean-François GUIBERT

